



Sur la photo : François Vaudreuil (CSD), Louis Morin (CRT), Anne-Marie Dussault (journaliste), Claude Béland (UQAM) et Diane Bellemare (CPQ).

Les relations du travail au Québec Des lendemains difficiles?

par Jacques Désy

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI) tenait, le 22 avril dernier, son forum 2004 sur le thème : les relations du travail au Québec, des lendemains difficiles?

A cette occasion, les organisateurs misaient beaucoup sur la tenue d'une table ronde réunissant **Claude Béland**, titulaire de la Chaire Économie et Humanisme (UQAM), **Louis Morin**, président de la Commission des relations du travail (CRT), **Diane Bellemare**, vice-présidente, Recherche, au Conseil du patronat du Québec (CPQ) et **François Vaudreuil**, président de la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**. Cette table ronde intitulée Bilans et perspectives en matière de relations du travail était animée par la journaliste **Anne-Marie Dussault** et traitait de trois thèmes.

L'application des nouvelles dispositions de l'article 45 et leurs effets

Tous se sont entendus pour affirmer qu'il était trop tôt pour prétendre présenter

une analyse complète des effets des modifications apportées à l'article 45 sur les relations du travail. François Vaudreuil a toutefois tenu à préciser que « pour éviter de se perdre en conjectures, nous devons nous limiter à certains constats. Par exemple, le simple fait que les associations patronales se réjouissent de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi est une source d'antagonisme. Une psychose collective s'est installée, l'anxiété et l'insécurité croissent dans les milieux de travail. L'article 45 affecte la mobilisation du personnel. Les travailleurs sentent qu'ils ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête. La négociation de clauses visant à protéger les salariés risque de provoquer des conflits de travail. »

En conclusion à ce premier thème le président de la CSD a souligné que les motifs qui animaient le mouvement syndical l'automne dernier pour revendiquer le retrait de ce projet de loi sont toujours valables car son application est susceptible d'avoir des effets terribles sur la dégradation des conditions de travail. La levée de boucliers à l'égard de ces modifications n'est pas pour défendre les organisations, leurs

structures, le membership ou les cotisations, mais pour défendre les gens et leur qualité d'emploi.

L'éthique en négociation

Thème très pertinent s'il en est un. D'ailleurs, le Code du travail ne traite qu'en un seul article de la manière d'effectuer une négociation, à savoir les négociations doivent commencer et se poursuivre avec diligence et bonne foi.

Les personnes agissant à titre de porte-parole ne sont régies par aucun ordre professionnel spécifique, ni par un code déontologique formel. Certains peuvent être assujettis aux règles d'éthique, soit de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles ou du Barreau du Québec.

Pour François Vaudreuil, la philosophie, la culture et les valeurs d'une organisation influencent sa conception de la négociation et, par conséquent, l'éthique en négociation.

« À la CSD, il existe un concept de négociation démocratique dans lequel l'autonomie des syndicats affiliés est mise de l'avant. Les travailleuses et les travailleurs occupent une grande place dans le processus

de négociation. Il est compris et partagé par tous : le rôle, le mandat, la responsabilité, le déroulement, la consultation, etc. De plus, le savoir-être du personnel conseiller est à la base de ce concept. Avoir une bonne attitude, de bons comportements, respecter les différences, avoir de l'empathie, être disponible sont toutes des qualités à développer et à entretenir afin d'obtenir de bons résultats. Enfin, la probité ou l'honnêteté scrupuleuse que doit avoir un négociateur, la tolérance, la maîtrise de soi, la perspicacité, l'ouverture d'esprit vont toujours mener à mettre en pratique un des grands leitmotivs de la CSD : il est toujours préférable de convaincre que de vaincre. »

Les priorités à régler prochainement

Pour conclure cette table ronde, François Vaudreuil, a tenu à dresser un tableau des dossiers à prioriser dans les prochains mois.

- ✓ Financement de la Commission des relations du travail (CRT)
- ✓ Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004 de la législation concernant le harcèlement psychologique
 - Problème longtemps occulté
 - Beau moment pour réfléchir aux rapports qui existent dans l'organisation
 - Va entraîner des changements importants dans nos façons de faire
- ✓ Suites à donner au rapport Bernier sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle
- ✓ Unité de négociation du secteur public
 - Restructuration des unités de négociations dans le RSSSS
- ✓ Gestion du changement ou comment concilier productivité et humanisme
 - Santé mentale
 - Conciliation travail-famille
 - Vieillesse de la main-d'œuvre

